



## AVIS PUBLIC

(Avis public en vertu de l'article 451 du Code municipal du Québec)

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-423

Règlement modifiant le règlement numéro 2023-417 relatif à la tarification des écocentres

#### AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

Que lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2023, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a adopté le règlement numéro 2023-423 titré *Règlement modifiant le règlement numéro 2023-417 relatif à la tarification des écocentres*.

Ce règlement est disponible aux fins de consultation sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, sous *Documentation* et sous *Autres politiques et règlements*, ou au centre administratif de la MRC, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts, durant les heures d'ouverture.

**DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS CE DIX-NEUVIÈME JOUR DE DÉCEMBRE DEUX-MILLE-VINGT-TROIS.**

La directrice générale et greffière-trésorière,



  
Maryse Létourneau  
MRC de La Haute-Gaspésie

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie, le 19 décembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour de décembre deux-mille-vingt-trois.

  
Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière